

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° ARR GEN 2024-083 en date du 17 mai 2024.

Le Maire de Castelmaurou a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'urbanisme (PLU).

Les principales caractéristiques de ce projet sont :

- la préservation de la biodiversité, des continuités écologiques et du cadre naturel ;
- la mise en valeur des paysages forts et contrastés marqués par le relief des coteaux ;
- le soutien aux activités agricoles du territoire ;
- l'organisation d'un développement mesuré du territoire ;
- la volonté de développer les mobilités du quotidien à pied, à vélo et en transports collectifs.

A cet effet,

Mme Jeanne-Marie CARDON, secrétaire générale retraitée, a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice et M. Angel CONDE, en tant que commissaire enquêteur suppléant, par Mme la Présidente du tribunal administratif de Toulouse.

L'enquête se déroulera à la mairie de Castelmaurou du lundi 17 juin à 08h30 au vendredi 19 juillet à 17h30, aux jours et heures habituels d'ouverture, les :

- Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 08h30 - 12h30 et 14h - 17h30
- Mardi : 14h - 17h30
- Samedi 22/06 et 29/06 : 10h - 12h

La commissaire enquêtrice recevra à la mairie de Castelmaurou :

- Le lundi 17 juin de 14 h à 17 h ;
- Le samedi 22 juin de 10 h à 12 h ;
- Le jeudi 4 juillet de 14 h à 17 h ;
- Le lundi 15 juillet de 9 h 30 à 12 h 30.

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique, incluant le rapport sur les incidences environnementales et l'avis de l'autorité environnementale.

- Sur le site internet : <https://faire.castelmaurou.fr>
- En format papier et sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public, sur le lieu de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les personnes intéressées par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leur demande et à leurs frais.

Pendant le délai de l'enquête, le public pourra transmettre ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête disponible en mairie ;
 - Par courrier adressé à la commissaire enquêtrice à l'adresse : Ville de Castelmaurou, place de la mairie 31180 Castelmaurou ;
 - Par courrier électronique à l'adresse : revision-plu-castelmaurou@mail.registre-numerique.fr
- Sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://faire.castelmaurou.fr>

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice, transmis au Maire, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- A la mairie de Castelmaurou ;
- Sur le site Internet : www.castelmaurou.fr

A l'issue de l'enquête publique, la révision du PLU sera approuvée par délibération du Conseil municipal.